



**La Bourdinière Saint-Loup**



**Bulletin Municipal**

**2021**



# Édito du Maire



Chers Bourdiloupéennes et Bourdiloupéens,

Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages.

En dépit de ce contexte toujours troublé, c'est en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil Municipal que je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Le souhait le plus ardent que je pourrais formuler pour 2021 est que tout cela cesse au plus vite. Que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contraintes.

Que 2021 soit pour vous et vos proches, une année de paix et de réussite dans tous les domaines de la vie. En cette période si particulière, le contexte m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Nous vivons en effet des temps difficiles et traversons une crise d'une ampleur inégalée depuis l'après-guerre. C'est dans cette situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions il y a quelques mois, plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature.

Cette épidémie nous a contraints à reporter divers événements, et notamment notre traditionnel Repas des Aînés, où nous avons habituellement le plaisir de nous retrouver fin novembre.

Je sais qu'en ce moment, l'emploi et l'activité économique sont au centre de vos préoccupations. Nos restaurateurs, nos commerçants sont soumis à rude épreuve, tout comme certains de nos artisans et PME. Nombre de salariés sont dans l'angoisse de l'avenir, et certains sont privés d'une partie de leur salaire. Le front de l'emploi sera très certainement un enjeu majeur, mais pour l'heure nous ne connaissons rien des conditions dans lesquelles l'année 2021 va se dérouler, tant au plan sanitaire qu'économique.

Plus que jamais, cette crise planétaire nous enseigne collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil rouge de notre action au quotidien pour œuvrer, ensemble à l'essor de La Bourdinière Saint-Loup, et surtout, au bien-être de ses habitants.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux, il ne s'agit pas là d'une simple formule convenue, mais bien l'expression d'une réelle confiance dans l'avenir, dans notre capacité collective à dépasser nos inquiétudes ou nos difficultés.

Prenez soin de vous dans l'attente de jours meilleurs.

Le Maire,

Marc LECOEUR.

# Information

L'année 2020, marquée par le coronavirus, nous a contraints à annuler et/ou reporter diverses manifestations que nous avons le plaisir de partager avec vous et de rappeler dans ce bulletin.

Ainsi, cette année, la journée « Nettoyons la Nature » organisée par Chartres Métropole a été annulée.

À l'école, outre certaines sorties, ce sont la classe découverte et la fête de fin d'année scolaire qui ont dû être annulées.

Les manifestations prévues par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de La Bourdinière Saint-Loup (Marche nocturne, vide-greniers, soirée repas et encore bourse aux jouets) ont dû être repoussées à l'an prochain.

De la même manière, notre traditionnel repas des aînés a été reporté. Au moment où cette décision a été prise, nous avons espoir de le reprogrammer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ; mais compte-tenu des conditions sanitaires, nous réfléchissons à d'autres moyens d'être aux côtés de nos aînés.

Malgré ces changements, nous avons tenté d'être au plus près de notre population, par le biais d'avis municipaux déposés dans vos boîtes aux lettres, par la mise à disposition d'attestation de déplacement dérogatoire, ou encore avec la distribution de masques. Pour ce dernier point, nous tenons encore une fois à remercier les couturières bénévoles et tous ceux qui nous ont donné des fournitures pour leur confection !

Nous vous souhaitons une agréable lecture de notre bulletin annuel !





# Renouvellement du Conseil Municipal

Le 25 Mai 2020, les membres du Conseil Municipal élus le 15 Mars 2020 s'est installé dans ses fonctions et a élu son Maire et ses Adjoints au Maire.



**De gauche à droite :** M. Serge HULINE, M. Jacques ROUSSEL, M. Marc LECOEUR (Maire), Mme Sylvie BLOTTIN, M. Philippe SOULIER, M. Patrick DESMOULINS (2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire), M. Denis FERRIÈRE, Mme Véronique TUFFIER, M. Francis POMMIER, Mme Yveline TEXIER, Mme Jamila BARKANI, Mme Dominique MAROQUIN (1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire), Mme Arlette KAMBRUN (3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire), M. Stéphane RICHER.

Lors de la photo de groupe, il manquait M. Jean-Jacques MOREAU (photo ci-contre).



# Commune de La Bourdinière Saint-Loup

**Superficie :** 2016 hectares

**Hameaux :** La Bourdinière, Le Temple, Saint – Loup, Chenonville, Boisvillette, La Poutée, une partie des Bordes

**Dernier recensement INSEE :** 748 habitants

La population est passée de 545 habitants en 2008, à 734 en 2018 ; soit près de 35% d'augmentation !

**Mairie :** 1, rue de l'Église  
Saint-Loup  
28 360 LA BOURDINIÈRE SAINT – LOUP  
Tél : 02 37 26 66 26  
Courriel : [mairie@labourdinierestloup.fr](mailto:mairie@labourdinierestloup.fr)



**Site Internet :** [www.labourdinierestloup.fr](http://www.labourdinierestloup.fr)



**Ouverture du secrétariat au public :**  
**Mardi 15h à 18h et vendredi 14h à 17h**  
**Attention : ouverture de la Mairie uniquement le mardi de 15h à 18h30 jusqu'à fin janvier, et prolongation possible suivant l'évolution sanitaire et les directives gouvernementales.**

## URBANISME 2021

Pour toute question relative à l'urbanisme, pour vous aider à préparer vos dossiers de déclaration préalable ou de permis de construire, faire des plans, ... vous pouvez prendre rendez-vous avec M. Patrick DESMOULINS, Adjoint délégué à l'urbanisme ; en le contactant **au 06.71.70.81.13 ou en appelant la Mairie.**

## Employés communaux :

Secrétariat de Mairie : Mme Emilie FAUQUET

Agent Technique de la voirie et des espaces verts : M. Philippe ROBINET.

# Quelques Informations

Merci aux nouveaux habitants de venir vous présenter au secrétariat de Mairie à votre arrivée sur la Commune. Vous pourrez ainsi notamment vous faire inscrire sur les listes électorales.

## Numéros utiles :



SAMU



GENDARMERIE



POMPIERS



SANS ABRI



ENFANCE MALTRAITEE

DAMMARIE	
Médecin (Frédéric SÉGALINY)	02.37.26.02.35
Infirmières	06.22.34.46.78
École maternelle	02.37.26.07.07
École Primaire	02.37.26.02.42

MIGNIÈRES	
École	02.37.26.47.95
Collège privé Saint Jacques de Compostelle	02.37.21.10.59
Lycée Franz Stock	02.37.26.46.07
Auto-école 28	02.37.26.98.19
Sophrologue (Sarah SCHNABEL)	07.78.57.46.43

THIVARS	
Médecin (Nicolas PERRET)	02.37.90.26.07
Médecin (Marie BLOT)	02.37.35.21.52
Cabinet d'infirmières	02.37.26.43.03
Pédicure Podologue (Aurélié LADA)	06.51.83.35.24
Psychologue clinicienne (Hortense CATRY)	06.21.42.99.05
Sage-femme (Sonia PASSARELLA)	06.84.14.47.08
Chiropracteur (Wilfried MOUSSU)	07.77.81.79.92
Diététicienne (Maud PASCAL)	06.47.77.64.73
Médecin (Anne-Charlotte FOUSSARD)	02.37.91.05.53
Kinésithérapeutes (Séverine LANDAIS & Chloé CHESNEAU)	02.37.34.71.65
École maternelle	02.37.26.48.89
École Primaire	02.37.26.46.40
Gendarmerie	02.37.26.37.27

APICULTEURS POUR RETRAIT DE NIDS DE GUËPES - FRELONS... (Attention : prestation payante)	
M. RICHER (Barjouville)	02.37.34.04.29
M. MARQUÉ (Chartainvilliers)	09.53.65.74.25
M. LERAT (Thivars)	02.37.26.43.51

M. Xavier SAVINIEN, ostéopathe D/O à Saint-Loup : 02.37.26.52.03

Hôpital / Maternité de Chartres (Le Coudray) : 02.37.30.30.30



# Formalités Administratives



**Pour les demandes de PASSEPORT et/ou de Carte Nationale d'Identité ;** vous devez prendre Rendez-vous auprès d'une des Mairies suivantes : ANET, AUNEAU, BONNEVAL, BREZOLLES, CHATEAUNEUF-ENTHYMERAIS, CLOYES, CHARTRES, ILLIERS-COMBRAY, LA LOUPE, LUCÉ, MAINTENON, NOGENT-LE-ROI, VERNOUILLET, LES VILLAGES VOVÉENS.

Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne à l'adresse : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>



**Pour toutes vos demandes d'urbanisme** (Déclaration Préalable de travaux, Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme, ...) : adressez-vous à votre Mairie.



**Tous les jeunes français (garçons et filles) ont l'obligation de se faire recenser dès le jour de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent**, en se présentant en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de leurs parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française. Une attestation de recensement leur sera délivrée par la mairie ; elle sera

indispensable pour s'inscrire aux examens et concours : Baccalauréat, permis de conduire, ...



Journée Défense et Citoyenneté

**Le site « [majdc.fr](http://majdc.fr) »** vous permet de vous informer sur la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), télécharger votre convocation et votre attestation de suivi, changer la date de votre JDC, ...

## **Pour vos demandes d'acte d'état civil :**

- **Acte de naissance** : à demander par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à la Mairie de votre lieu de naissance,
- **Acte de mariage** : à demander par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à la Mairie de votre lieu de mariage,
- **Duplicata de livret de famille** : À demander à la Mairie de votre domicile ou à celle de votre lieu de mariage.

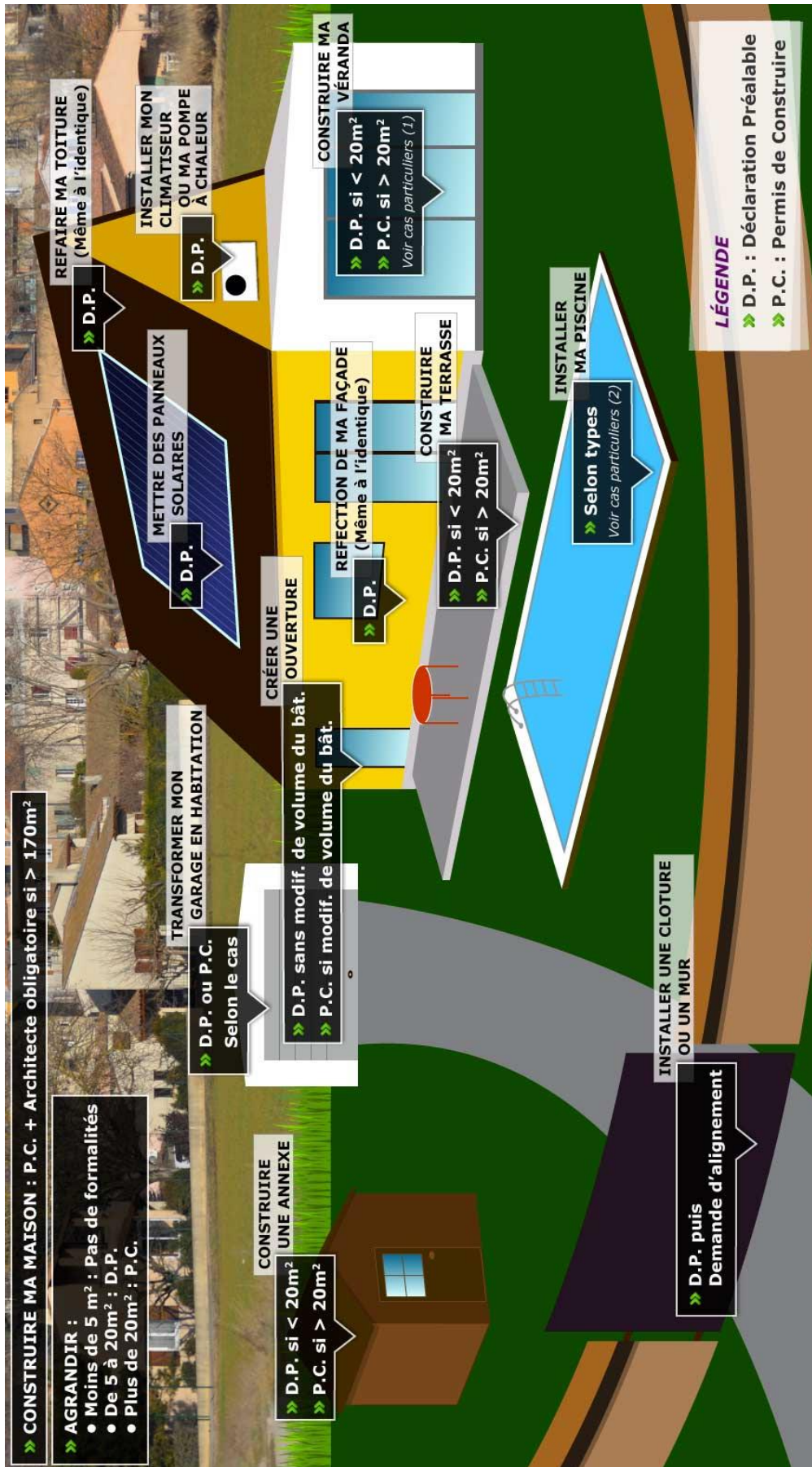
**Pour une légalisation de signature** : Présentez-vous en Mairie avec la pièce à légaliser et une pièce d'identité.



**PACS** : Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité peuvent être enregistrés en Maire (ou auprès d'un notaire). Cette démarche est gratuite. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour toute information complémentaire.



# Quelle demande d'urbanisme pour mes Travaux ?



# Année 2020



## INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (T.T.C.)

- Création d'une prise électrique devant la Mairie	903 €
- Équipement pour manifestations	2 780 €
- Mobilier Urbain	3 400 €
- Outillage pour services techniques	3 560 €
- Décors lumineux	550 €
- Bouches d'engouffrement des eaux pluviales	8 234 €
- Site Internet (pour 2 ans)	1 632 €

-----

## TAUX DES TAXES COMMUNALES

Taxe d'habitation :	8.61 %
Taxe Foncière :	16.46 %
Taxe Foncier Non Bâti :	30.49 %



# Travaux 2020

De nombreux travaux ont été réalisés par notre agent technique cette année, merci à Philippe pour ces belles réalisations !



Le panneau d'affichage de Chenonville a été remplacé, et le sol devant celui de La Poutée a été bétonné pour en faciliter l'accès.



Les piliers de l'Église, dont les joints étaient dangereusement abîmés ont été repris.



Matérialisation d'un parterre à la Mairie, avec des pierres de Berchères et l'aide de Monsieur le Maire.



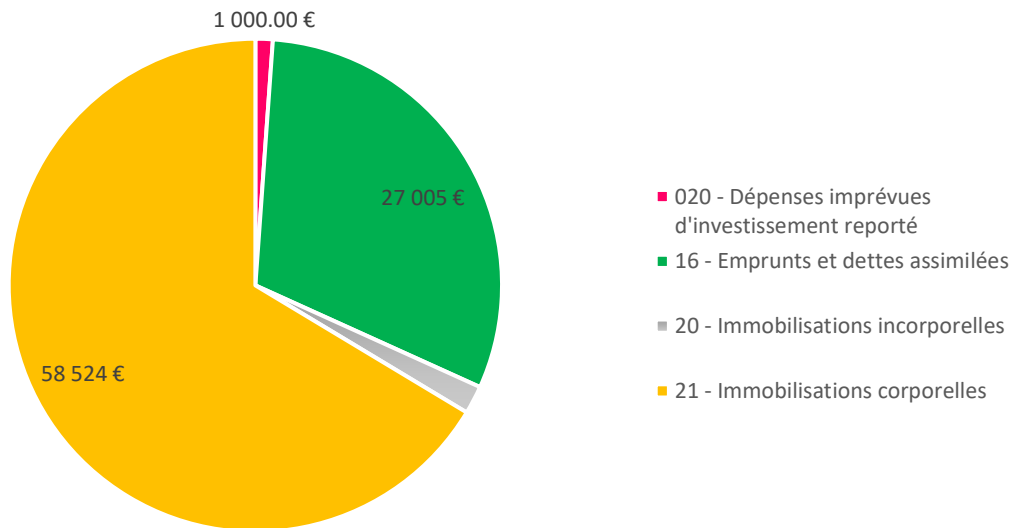
Restauration du dessus du mur du préau de la Mairie.



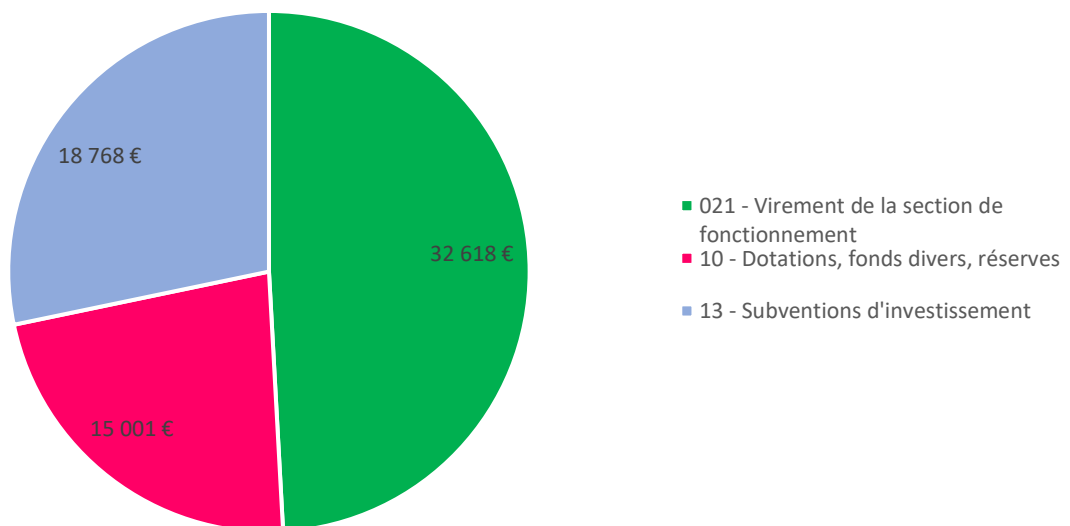
# Dépenses et Recettes d'Investissement

## Budget Communal 2020

DÉPENSES 2020 (Répartition par Chapitres)



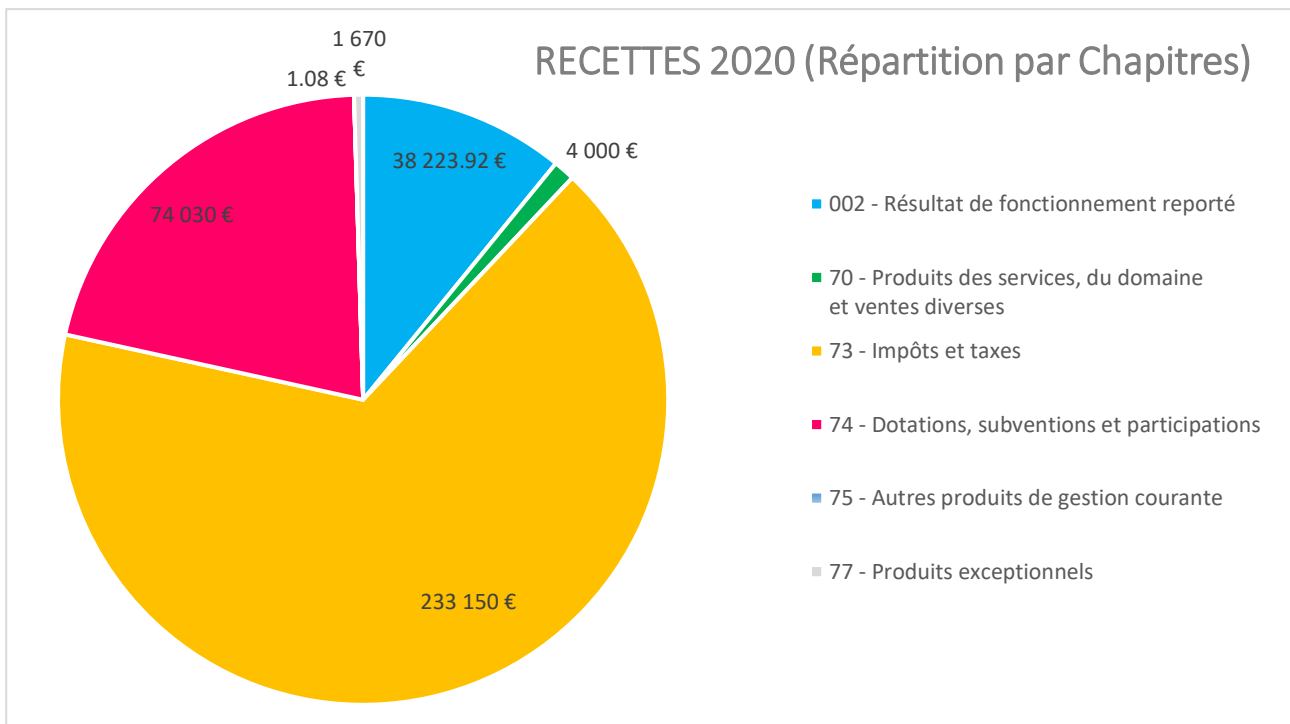
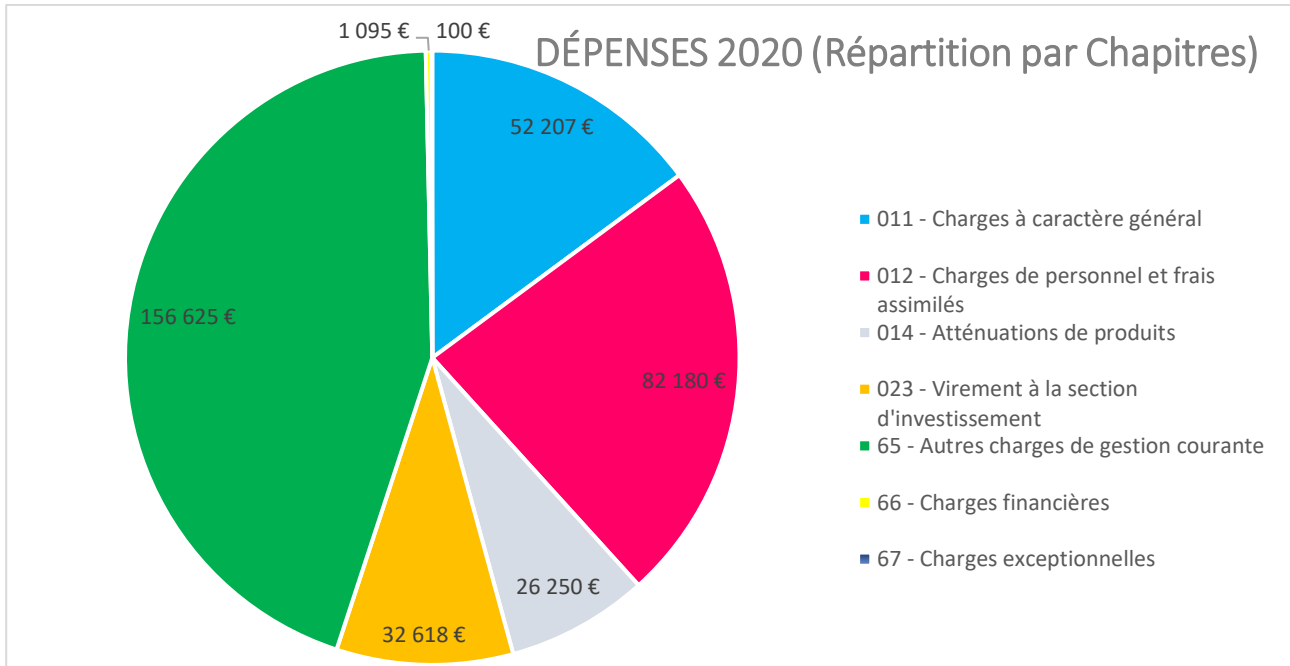
RECETTES 2020 (Répartition par Chapitres)





# Dépenses et Recettes de Fonctionnement

## Budget Communal 2020



## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Le ramassage s'effectue le LUNDI ; veillez à sortir vos poubelles LA VEILLE AU SOIR.

Les emballages ménagers et papiers sont quant à eux collectés le JEUDI, une semaine sur deux. Les containers sont également à sortir la veille.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

LES COLLECTES SERONT EFFECTUÉES LES VENDREDIS 26 FÉVRIER ET 27 AOÛT 2021.

**Déchets acceptés :** vieux mobilier, literies usagées et objets métalliques au rebut.

Dépôt limité à 2 m<sup>3</sup> ; poids maxi 75 kg ; Taille maxi : 2 mètres.

**Refus :** TV, électroménager, gravats, peinture, pneus...



## VERRE

Deux containers à verre sont disponibles sur notre Commune :

Un à Saint-Loup (près de la mare) et un à La Bourdinière (Route de Dammarie).

**Rappelons que ces lieux ne sont pas des décharges et que rien ne doit être déposé en dehors de ces containers.**

## DÉCHETTERIES

**Coordonnées :** D 131 – Le Bois de Mivoye – 28 360 DAMMARIE Tél. : 02.37.26.24.90

### Horaires :

Chaunay	Champhol	Dammarie	Saint-Aubin-des-Bois
LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h	LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h	LUNDI : <b>Fermé</b>	LUNDI : 14h - 18h
MARDI : <b>Fermé</b>	MARDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MARDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MARDI : <b>Fermé</b>
MERCREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MERCREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MERCREDI : 14h - 18h	MERCREDI : 9h - 12h / 14h - 18h
JEUDI : 9h - 12h / 14h - 18h	JEUDI : <b>Fermé</b>	JEUDI : <b>Fermé</b>	JEUDI : <b>Fermé</b>
VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h
SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h	SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h	SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h	SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h
DIMANCHE : 9h - 12h	DIMANCHE : 9h - 12h	DIMANCHE : 9h - 12h	DIMANCHE : 9h - 12h

**TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FERIÉS**

**LE DERNIER ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DOIT SE FAIRE 15 MINUTES AVANT LA FERMETURE.**

**N°Vert 0 800 22 20 36**  
Appel gratuit d'un poste fixe

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'accueil du service public d'assainissement est mutualisé avec celui de l'eau potable auprès de la CM Eau.

**Un accueil physique est possible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.**

4, Rue Blaise Pascal - Immeubles Technopolis - Bâtiment A - 28 000 Chartres

Mail : [contact@cmeau.com](mailto:contact@cmeau.com)

Téléphone : **02.34.43.90.22**



CHARTRES  
MÉTROPOLÉ

# La Bourdinière - Saint-Loup

## Calendrier des collectes 2021

PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS LA VEILLE DE CHAQUE COLLECTE À PARTIR DE 19h.

ATTENTION AUX JOURS FÉRIES

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
VE 1	Jour de férié	LU 1	○	LU 1	○	JE 1		SA 1	Fête du Travail	SA 1		MA 1	
SA 2		MA 2		MA 2		VE 2		DI 2		DI 2		ME 2	
DI 3		ME 3		ME 3		SA 3		LU 3	○	LU 3	○	JE 3	▲
LU 4	○	JE 4		JE 4		DI 4		MA 4		MA 4		VE 4	
MA 5		VE 5		VE 5		LU 5	Jour de Pâques	ME 5		ME 5		SA 5	
ME 6		SA 6		SA 6		MA 6	○	JE 6	▲	JE 6	▲	DI 6	
JE 7		DI 7		DI 7		VE 7		VE 7		VE 7		LU 7	○
VE 8		LU 8	○	LU 8		JE 8		SA 8	Vendredi 1945	SA 8		MA 8	
SA 9		MA 9		MA 9		VE 9	▲	DI 9		DI 9		ME 9	
DI 10		ME 10		ME 10		SA 10		LU 10	○	LU 10	○	JE 10	
LU 11	○	JE 11	▲	JE 11	▲	DI 11		MA 11		MA 11		VE 11	
MA 12		VE 12		VE 12		LU 12	○	ME 12		ME 12		SA 12	
ME 13		SA 13		SA 13		MA 13		JE 13	Ascension	JE 13		DI 13	
JE 14	▲	DI 14		DI 14		VE 14		VE 14		VE 14		LU 14	○
VE 15		LU 15	○	LU 15		JE 15		SA 15		SA 15		MA 15	
SA 16		MA 16		MA 16		VE 16		DI 16		DI 16		ME 16	
DI 17		ME 17		ME 17		SA 17		LU 17	○	LU 17	○	JE 17	▲
LU 18	○	JE 18		JE 18		DI 18		MA 18		MA 18		VE 18	
MA 19		VE 19		VE 19		LU 19	○	ME 19		ME 19		SA 19	
ME 20		SA 20		SA 20		MA 20		JE 20	▲	JE 20	▲	DI 20	
JE 21		DI 21		DI 21		VE 21		VE 21		VE 21		LU 21	○
VE 22		LU 22	○	LU 22		JE 22	▲	SA 22		SA 22		MA 22	
SA 23		MA 23		MA 23		VE 23		DI 23		DI 23		ME 23	
DI 24		ME 24		ME 24		SA 24		LU 24	Jour de Pentecôte	LU 24		JE 24	
LU 25	○	JE 25	▲	JE 25	▲	DI 25		MA 25	○	MA 25	○	VE 25	
MA 26		VE 26	✗	VE 26		LU 26	○	ME 26		ME 26		SA 26	
ME 27		SA 27		SA 27		MA 27		JE 27		JE 27		DI 27	
JE 28	▲	DI 28		DI 28		VE 28		VE 28		VE 28		LU 28	○
VE 29		LU 29	○	LU 29		JE 29		SA 29		SA 29		MA 29	
SA 30		MA 30		MA 30		VE 30		DI 30		DI 30		ME 30	
DI 31		ME 31		ME 31				LU 31	○	LU 31	○		

### ORDURES MÉNAGÈRES

Une fois par semaine



### EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Consignes de tri:

Papiers, briques, cannettes, conserves et boîtes métalliques, bouteilles et flacons en plastique

Une semaine sur deux



### ENCOMBRANTS

26 février  
27 août  
(sortir la veille, après 19h)

Déchets acceptés:  
le vieux mobilier, les brutes TV, électroménager, usagés et objets métalliques au rebut...

Refus:  
gravats, peintures, pneus...

Dépot limité à 2m<sup>3</sup>. Poids max 75kg. Taille max 2m.



### VERRE

Utilisez les points d'apport volontaire pour déposer vos pots et bouteilles en verre.

PLUS D'INFORMATIONS

Chartres-metropole.fr

0 800 22 20 30

Appel gratuit d'un poste fixe



La sortie des déchets en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une amende.





CHARTRES  
MÉTROPOLE

ATTENTION AUX JOURS FÉRIES

# La Bourdinière - Saint-Loup

Calendrier des collectes

PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS LA VILLE DE CHARTRES COLLECTE À PARTIR DE 19h.

# 2021

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
JE 1	DI 1	VE 1	LU 1	ME 1
VE 2	LU 2	SA 2	MA 2	JE 2
SA 3	MA 3	DI 3	ME 3	VE 3
DI 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4
LU 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5
MA 6	VE 6	ME 6	SA 6	LU 6
ME 7	SA 7	DI 7	DE 7	MA 7
JE 8	DI 8	VE 8	LU 8	ME 8
VE 9	LU 9	SA 9	MA 9	JE 9
SA 10	MA 10	DI 10	ME 10	VE 10
DI 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11
LU 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12
MA 13	VE 13	ME 13	SA 13	LU 13
ME 14 <i>Non travaillé</i>	SA 14	DI 14	MA 14	MA 14
JE 15	DI 15 <i>Assomptin</i>	VE 15	LU 15	ME 15
VE 16	LU 16	SA 16	MA 16	JE 16
SA 17	MA 17	DI 17	ME 17	VE 17
DI 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18
LU 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19
MA 20	VE 20	ME 20	SA 20	LU 20
ME 21	SA 21	DI 21	MA 21	MA 21
JE 22	DI 22	VE 22	LU 22	ME 22
VE 23	LU 23	SA 23	MA 23	JE 23
SA 24	MA 24	DI 24	ME 24	VE 24
DI 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25
LU 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26
MA 27	VE 27	ME 27	SA 27	LU 27
ME 28	SA 28	DI 28	MA 28	MA 28
JE 29	DI 29	VE 29	LU 29	ME 29
VE 30	LU 30	SA 30	MA 30	JE 30
SA 31	MA 31	DI 31		VE 31

## ORDURES MÉNAGÈRES

Une fois par semaine



## EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Consignes de tri:  
Papiers, boîtes, cartonnages, conserves et boîtes métalliques, bouteilles et flacons en plastique

Une semaine sur deux



## ENCOMBRANTS

26 février  
27 août  
(excepté les week-ends après 19h)



Déchets acceptés:  
le vieux mobilier, les literies  
usagés et objets  
métaux et ferrous.

Refus:  
TV, électroménager,  
gravats, peinture, pneus.

Dépot limité à 2m<sup>3</sup>. Poids max 70kg. Taille max 2m.

## VERRE

Utilisez les points d'apport volontaire pour déposer vos pots et bouteilles en verre.

Chartres-metropole.fr

PLUS D'INFORMATIONS

03 25 23 20 36

03 25 23 20 36





# CAGÉ TERRASSEMENT

Assainissement ■ Terrassement ■ Aménagement ■ Démolition  
Traitement de sol ■ Détection et réparation de fuite d'eau

2, rue du Marché - Le Temple  
28360 La Bourdinère St Loup  
www.cage-terrassement.fr

**02 37 26 65 71**

*Enfant du village et habitante depuis près de 40 ans Stéphanie saura parfaitement vous accompagner pour la vente ou l'acquisition de votre maison .*

*Agent commercial en Immobilier à partir de 2014 elle a su réaliser de nombreuses transactions immobilières grâce à sa parfaite connaissance de son secteur , son professionnalisme , sa joie et sa bonne humeur...*

*Joignable du lundi au samedi de 8h00 à 20h30*



**Stéphanie MARCHAND**

**06 20 96 09 75**

stephanie.marchand@capifrance.fr

RSAC : 604 393 791 - CHARTRES

[www.capifrance.fr](http://www.capifrance.fr)



**ROULIN Père & fils**

Maçonnerie Général (intérieur et extérieur)

16 rue de la marre neuve

28360 La Bourdinère Saint-Loup

Portable : 06.31.82.26.61

Fixe : 02.36.25.97.61

**RAVALEMENTS**  
**ENDUITS GRATTÉS À LA CHAUX**  
**NEUF ET RÉNOVATION**  
 Qualification professionnelle N° 33 90016-28



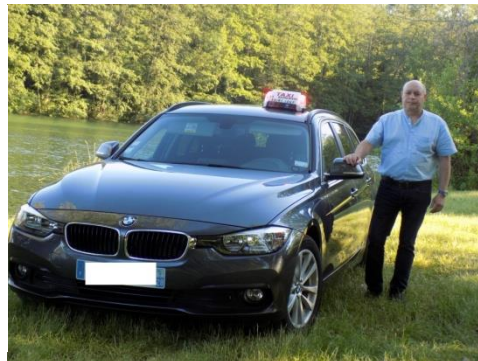

**ALFRED ravalement**

2 bis, rue du Château - Chenonville  
 28360 La Bourdinière St Loup  
 Tél. 02 37 26 43 91  
 Fax 02 37 26 45 55  
 alfred.ravalement@orange.fr

### Stéphane CALLU

10 rue de l'église - 28360 La Bourdinière St Loup  
 ☎06.09.62.88.78 - [taxiphane28@gmail.com](mailto:taxiphane28@gmail.com)

**Protection Covid :**  
 Une paroi en plexiglass est installée entre les passagers arrières et le chauffeur.



Lieu de stationnement : La Bourdinière St Loup



### *Le Domaine de Chenonville*

un lieu d'éveil à la nature

*Un domaine dédié à la faune sauvage*

Sur 17 hectares, dont 13 hectares de bois, le Domaine de Chenonville a été aménagé par la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir pour présenter, au cours d'un parcours pédagogique et ludique, la biodiversité eurélienne au grand public.

La fédération propose aux écoles une visite guidée et gratuite de ce parcours.



Fédération des chasseurs – 12 rue du Château – Chenonville – 28360 La Bourdinière Saint Loup  
 02.37.24.04.00 – [fdc28@fdc28.fr](mailto:fdc28@fdc28.fr) - <https://www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc28>

# MESLARD

## Motoculture

PARTICULIERS - PROFESSIONNELS - COLLECTIVITES

Vente de matériel

Réparation et Service Après-Vente

Pièces détachées toutes marques

Robots de tonte

Location (tondeuse, débroussailleuse, broyeur, motobineuse...)

Vélos à assistance électrique



SUIVEZ-NOUS



2 rue du 15 Octobre 1870

**VARIZE**

02 37 96 90 87

3 bis RN10

**BOURDINIÈRE ST LOUP**

02 37 26 60 45

2 route de Billancelles

**COURVILLE SUR EURE**

02 37 23 01 23



**ELAGAGE - EMONDAGE - FAUCHAGE - BROYAGE**

2, rue de Fresnay-le-comte - La Poutée - 28360 La Bourdinière Saint - Loup - Tel : 06.07.83.60.84

R C S Chartres - SIRET : 354 012 882 00016

TVA FR 1435401288200016

## PASSION PAYSAGES

**CRÉATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

- Plantations, engazonnement
- Arrosage automatique, bassin
- Terrasse, dallage, enrobé
- Clôture, portails, maçonnerie
- Entretien annuel et ponctuel
- Rénovation, élagage, abattage
- Taille, tonte, traitement

passionpaysages@orange.fr

www.passion-paysages-eure-et-loir.fr

06 22 93 57 65 - 02 37 26 54 56



Pizzeria

# RESTAURANT LE ST LOUP

34 ROUTE NATIONALE 10  
28360 LA BOURDINIÈRE ST LOUP

**02 37 26 60 57** 

AGENCEMENT - ESCALIER - CHARPENTE  
TRANSFORMATION AMÉNAGEMENT DE COMBLES

## **JS-MENUISERIE**

COUVERTURE - CUISINE - SALLE DE BAIN  
CONSTRUCTION EXTENSION BOIS



**AU SERVICE  
DU PARTICULIER  
DEPUIS 30 ANS**

**TEL: 02 37 26 50 97**  
**stéphanejvon@orange.fr**  
1 rue de Meslay le Vidame  
28360 LA BOURDINIÈRE ST LOUP



# QUELQUES RAPPELS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Notre mare ne peut être utilisée comme patinoire, et elle reste interdite à la baignade. De même, le pompage dans les mares est formellement interdit.

La dératissage reste la responsabilité de chacun. Chartres Métropole dératisse les égouts une fois par an.



Pour toute personne identifiée, qu'elle soit de la Commune ou non, vue en train de dégrader un bâtiment communal (mairie, lavoir, église, arsenal, cimetière), ou l'espace public notamment en y déposant des ordures ; une amende lui sera infligée et/ou une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.

De même, Le brûlage de déchets verts (ou autres) est formellement interdit ; ils sont à emmener en déchetterie.



Il est **obligatoire** de demander une autorisation à la mairie pour tout tir de feu d'artifice. En raison de la dangerosité de cette pratique (risque élevé d'incendie, notamment), toute personne identifiée ayant fait un feu d'artifice sans autorisation préalable recevra une amende. Il est également souhaitable d'en avertir votre voisinage.

**La Mairie a signé une convention avec la fourrière ; aussi, si vous trouvez un animal errant et/ou blessé, merci de contacter la Mairie au 02.37.26.66.26, qui se chargera de prendre contact avec les services de la Fourrière Départementale pour organiser sa capture.**

**Si vous avez perdu votre animal, vous pouvez contacter directement la fourrière au 02.37.36.02.04.**

Les personnes désireuses d'organiser un vide-maison doivent impérativement en premier lieu le déclarer en mairie.



L'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 relatif au bruit précise que les travaux de bricolage ou jardinage à l'aide d'outils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**

**Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**

**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

*Ce même arrêté stipule que les propriétaires d'animaux, et notamment de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.*

**L'entretien (balayage et évacuation) des trottoirs, bordures et caniveaux jouxtant vos propriétés est à la charge du propriétaire ; notamment l'hiver en cas de neige ou lors de la chute des feuilles. En cas d'accident, votre responsabilité serait engagée.**



Cette année encore, nous déplorons de constater diverses incivilités, telles que des déjections canines non ramassées ou encore des déchets jetés dans les rues ou la nature (mégots, masques, gants, mouchoirs, ...).



Pour le bien-être de tous, ces actes ne doivent pas se reproduire et chacun doit veiller à respecter son environnement et son voisinage.



Des vols ont eu lieu sur la  
Commune.

En cas de suspicion, n'hésitez pas à relever les plaques d'immatriculation du véhicule et/ou à contacter la gendarmerie de Thivars (Composez le 17 ou le 02.37.26.37.27)



# ÉCOLE : REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE AVEC DAMMARIE

Les inscriptions à l'école doivent être faites aux dates indiquées ci-contre, ou à défaut, le plus tôt possible, mais pas juste avant les vacances d'été.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2019/2020 : 96 811.61 € pour 66 enfants.**

## **NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS :**

**Primaires**, toutes classes confondues, 43 élèves

**Maternelles**, toutes classes confondues, 23 élèves.

## **CANTINE :**

### **Date des inscriptions à l'école :**

- *Lundi 8 Février 2021 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,*
- *Vendredi 12 Février 2021 de 16h30 à 18h00.*

*N'hésitez pas à contacter l'école maternelle des Tilleuls (02-37-26-07-07) dès la rentrée de janvier pour indiquer votre souhait de scolariser votre enfant !*

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2020**, nouveaux tarifs et nouveau principe de fonctionnement : N'oubliez pas de procéder aux **inscriptions** (et **désinscriptions** éventuelles, en cas de maladie notamment, ou au minimum 2 jours avant l'inscription prévue en cas de changement de votre planning pour ne pas être facturé) directement sur le **site Internet de « Cantine de France »** qui enverra également les factures.

Communes et conventionnés		
	Maternelle	Elémentaire
Repas	3,30 €	3,40 €
Garderie	0,35 €	0,35 €
<b>Total</b>	<b>3,65 €</b>	<b>3,75 €</b>

## **RAMASSAGE SCOLAIRE :**

Ramassage scolaire pour Dammarie : assuré par la société TRANSDEV pour Chartres Métropole.  
Ramassage scolaire pour Illiers-Combray : assuré par les transports DELAFOY.

Vers Chartres : service de transport assuré par la société RÉMY Ligne 3.

Vers Saint Jacques de Compostelle et Franz Stock à Mignières, le transport est assuré par la société des Transports d'Eure-et-Loir pour le compte de Chartres Métropole Ligne D51a.

## **ACCUEIL DE LOISIRS : L'ARBRE MAGIQUE**

Adresse : 11, Rue de la Filerie 28 360 DAMMARIE

Tél. : 02.37.90.06.84

Mail : [alshdammarie@orange.fr](mailto:alshdammarie@orange.fr)

Directeur : M. Patrick MULLET, présent au Centre le :

- Mardi de 9h à 17h,
- Mercredi de 9h à 18h30,
- Jeudi de 10h30 à 17h.

Ouvert tous les mercredis et à toutes les vacances scolaires, excepté celles de Noël.

# ÉTAT CIVIL 2020



Élyna



Nina & Nino



Théo

## Naissances :

Élyna FARACI, née le 9 Juin 2020

Saint-Loup

Constance COUET, née le 27 Juin 2020

Saint-Loup

Nino et Nina PELTIER, nés le 7 Août 2020

Saint-Loup

Mathias, né le 17 Octobre 2020

Le Temple

Théo MAILLET, né le 17 Octobre 2020

Chenonville

Tyam ADRIEN, né le 17 Décembre 2020

Saint-Loup

Armand FAUCONNIER, né le 19 Décembre 2020

Saint-Loup



## Mariages :

Les mariages prévus pour cette année ont été reportés à 2021.

## P.A.C.S. :

Emilie BARRAULT et Stanislas HERKT, le 12 Mai 2020

Camille CUSSONNIER et Pierre RIEU, le 28 Juillet 2020

## Décès :

Germain SAINSOT, 84 ans, le 6 Janvier 2020

Charles BOUIN, 84 ans, le 24 Février 2020

Claude MAGUET, 73 ans, le 2 Avril 2020

André RÉGNIER, 89 ans, le 5 Avril 2020

Robert LORHO, 88 ans, le 7 Mai 2020

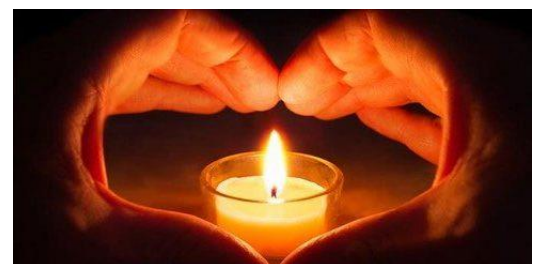
Paulette TEXIER, née HERVET, 96 ans, le 28 Mai 2020

Anne-Marie RÉGNIER, née COUTELIER, 89 ans, le 26 Juin 2020

Luc GALLOPIN, 57 ans, le 26 Juillet 2020

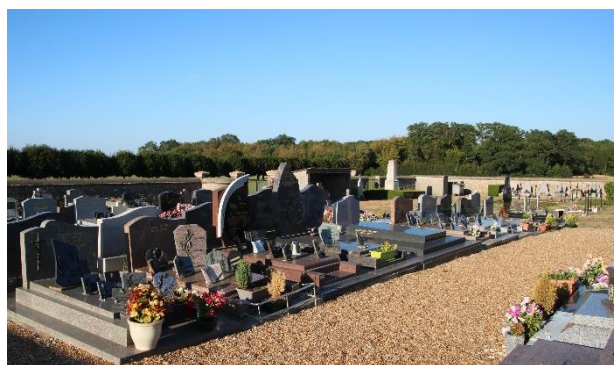
Alain GRÉAU, 86 ans, le 3 Novembre 2020

José ANTUNES PEREIRA, 71 ans, le 28 Novembre 2020





## Concessions au cimetière :



	Acquisition	Superposition
Concession Perpétuelle	450 €	150 €
Concession cinquantenaire	300 €	100 €
Concession trentenaire	150 €	50 €

## Columbarium :

Concession de 15 ans : 300 € pour la première urne,  
200 € pour les suivantes.

Cavernes : Concession de 20 ans : 100 €.

## Culte :

Doyenné de Chartres

**Curé :** Père Hugues de Tilly

**Maison paroissiale :** 9, rue de la Bienfaisance

28600 LUISANT

**Permanences secrétariat :**

Lundi de 16h 00 à 18h 30

Mardi au vendredi de 10h 00 à 12h 00 et 16h 00 à 18h 30

**Permanences le jeudi** de 17h 30 à 19h 00 avec le Père De Tilly

**Relais paroissial : Dominique Maroquin : 06 87 40 60 40** (Pour tous renseignements, horaires des messes et autres célébrations sur le secteur)



**Fête paroissiale patronale Saint- Loup, Saint Gilles : samedi 4 septembre 2021.**

## Une nouvelle équipe en place

Suite aux élections municipales, une nouvelle équipe est en place depuis le 02 septembre. Patrick MARTIN, Maire de Mottereau, a pris la suite de Michel BOISARD, Président sortant. Après 8 ans passées à la présidence du syndicat. Ce dernier l'a confié à son successeur en toute sérénité. Anciens et nouveaux élus, représentants toutes les communautés de communes adhérentes au syndicat, seront chargés de mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le Loir et ses affluents.



De Gauche à droite : N. Belhomme, M. Lecomte, J-M. Hardy, P. Gasselín, E. Jubert, P. Martin, G. Legret, D. Maroquin

Communauté de communes	Vice-Présidents
Grand Châteaudun	BELHOMME Nicolas GASSELIN Philippe LEGRET Gérard
Bonnevalais	JUBERT Eric
Entre Beauce et Perche	MARTIN Patrick (Président)
Perche	HARDY Jean-Marie
Terres de Perche	LECOMTE MARTIAL
Chartres Métropole	MAROQUIN Dominique

## Le contrat territorial 2020-2022 :

### Un partenariat engagé pour reconquérir la qualité du Loir et de ses affluents

Le 22 septembre dernier, tous les acteurs du territoire ont répondu présents à l'invitation du syndicat pour signer le contrat territorial du Loir amont 2020-2022 aux Autels-Villevillon.

Le SMAR Loir 28, la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir, le Conservatoire d'espaces naturels et Eure-et-Loir Nature vont investir près de **3 millions d'euros** pour restaurer le Loir et ses affluents en engageant des travaux de :

- renaturation des cours d'eau,
- remise en état de la végétation des berges,
- rétablissement du libre écoulement des eaux
- restauration des zones humides.

Les travaux prévus dans ce programme ambitieux ont démarré dès le mois de juillet par la restauration complète de la Sonnette sur près de 3 km aux Autels-Villevillon.



#### Contrat territorial 2020-2022 Part des financements publics (subventions)



1 486 908 €



414 950 €



365 995 €



## UN SYNDICAT UNIQUE...



Pourquoi le SMAR Loir a-t-il été créé ?

Historiquement, 4 syndicats, avec des compétences très différentes, intervenaient sur le territoire. Leur fusion au sein du SMAR Loir 28, syndicat unique, a permis la mise en place d'une solidarité de bassin et une intervention coordonnée (entre l'amont et l'aval du territoire).



Quelles sont les compétences du SMAR Loir 28 ?

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir en Eure-et-Loir, SMAR Loir 28, est un syndicat mixte fermé, qui intervient pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et la Prévention des Inondations (PI).

Les compétences du SMAR Loir 28 sont énumérées dans l'article 4 de ses statuts approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2018170-0001 du 19 juin 2018.

Compétence GEMAPI (C. env., art. L. 211-7)	Contenu de la compétence GEMAPI	
	Exemple de GEMA	Exemples de PI
1 <sup>er</sup> Aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique	Stratégie d'aménagement du bassin, programmation d'opérations GEMA	Rétention, ralentissement de crues : aménagement de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement
2 <sup>e</sup> Entretien et aménagement et des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à l'eau	Entretien du cours d'eau, opération dans le cadre d'une DCE Restauration d'un bras mort	Opérations visant à modifier le profil pour ralentir le débit  Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection : études et travaux sur des ouvrages existants (digues, barrages écrêteurs de crues, débouloirs de crues, etc.) Opérations en lien avec les 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> pour la PI
3 <sup>e</sup> Défense contre les inondations et contre la mer	Non concerné	
3 <sup>e</sup> Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations littorales	Restauration de cours humides, cours d'eau Action en matière de restauration des espaces et de leur fonctionnement (des cours d'eau, de la continuité écologique, etc.)	Intervention sur une zone humide pour servir de zone d'expansion des crues

## ... POUR DES ACTIONS COORDONNÉES



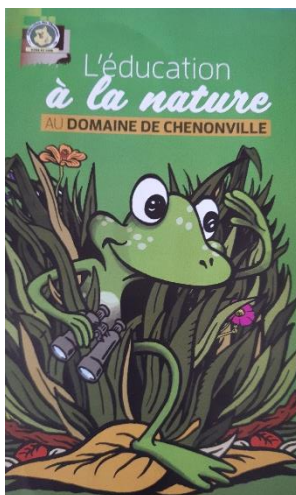
Le SMAR Loir 28 exerce également des compétences accompagnant la GEMAPI :

- La lutte collective contre les espèces animales invasives,
- Le suivi avant et après travaux de l'incidence des travaux de restauration des milieux aquatiques,
- L'accompagnement des collectivités dans l'organisation et la gestion de la prévention des inondations,
- La communication et l'information des élus et de la population,
- L'animation territoriale pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats, programmes et chartes engageant le syndicat.
- Les études d'élaboration et d'évaluation des contrats territoriaux.

Et des compétences partagées ne relevant pas de la GEMAPI :

- Le curage d'entretien des vallées agricoles,
- L'entretien et la maintenance des vannages et clapets publics dont la liste est fixée par délibération de l'organe délibérant.

## Parcours Pédagogique de Chenonville (à la Fédération de la Chasse)



Sur un peu plus d'un kilomètre au travers du bois, de la plaine et de la mare du domaine de Chenonville, des panneaux d'information présentent les caractéristiques des différents milieux traversés, la biologie des espèces rencontrées, les traces et laissées de certaines espèces.

Des bornes sonores reprenant le brame du cerf, les chants des passereaux et des canards ou celui de la perdrix, du vanneau huppé ou des pics forestiers mettent le visiteur en immersion totale.

Des bornes récréatives permettent aux plus jeunes de tester leur connaissance au travers de questions réponses.



## Célébration du 8 mai 1945







# Célébration du 11 novembre 1918

**Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix  
Hommage à tous les « Morts pour la France »**

Geneviève DARRIEUSSECO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu de recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps. Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



**MORTS POUR LA FRANCE  
11 NOVEMBRE 2020**

- Chef d'escadron Clément FRISON-ROCHE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Chef d'escadron Benjamin GIREUD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Chef d'escadrons Nicolas MÉGARD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Capitaine Pierre BOCKEL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Capitaine Alex MORISSE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Major Julien CARETTE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;
- Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- Adjudant Alexandre PROTIN, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- Maréchal des logis-chef Antoine SERRE, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- Adjudant Jérôme LEUSIE, 93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM), mort pour la France ;
- Adjudant Andrei JOUK, 2e régiment étranger de génie (2e REG), mort pour la France ;
- Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK, 1er régiment étranger de génie (1er REG), mort pour la France ;
- Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), mort pour la France ;
- Brigadier Kévin CLÉMENT, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), mort pour la France ;
- Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France ;
- Maréchal des logis Andy FILA, 14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste (14e RISLP), mort pour la France ;
- Maréchal des logis S.T., 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France ;
- Brigadier Arnaud VOLPE (prononcer VOLPÉ), 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France.

En cette année extraordinaire, l'Association n'a pas pu fonctionner comme à son habitude et toutes nos animations ont donc dû être reportées à l'année prochaine (du moins nous l'espérons). Nous remercions tous ceux qui, malgré tout, ont continué à soutenir notre Association et espérons pouvoir les rencontrer de nouveau très prochainement. En attendant, voici une rétrospective des principales actions menées par l'ASPBSL grâce à vos dons et au bénévolat.



La restauration des vitraux est l'une des premières actions réalisées par l'ASPBSL.



Restauration  
complète du lavoir  
du Temple.



L'intérieur de l'église a été nettoyé, les bancs ont été nettoyés et repeints par Philippe, notre employé communal, que nous remercions vivement pour tout le travail effectué. Toutes les statues de l'église ont pu être restaurées.



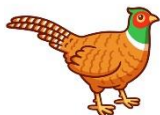


## ASSOCIATIONS :

- **Association des Anciens Combattants prisonniers de guerre et Combattants Algérie, Tunisie, Maroc.** Président : M. Bernard CHARTIER.

- **Bois Gueslin en Fête :** qui regroupe notre commune, DAMMARIE, MIGNIERES, VER-LES-CHARTRES et FRESNAY LE COMTE. Pour notre secteur : Yveline TEXIER, Séverine ROCHEBONNE, Véronique LEVEILLARD.

- **Société de Chasse de La Bourdinière – Saint-Loup.** Président : Jean-Luc TEXIER



Venez prendre l'air et marcher dans la nature ! **La société de chasse invite tous les habitants de la Commune au comptage des faisans, le Samedi 13 février à 17h à la salle des fêtes de Fresnay-le-Comte et au comptage des lièvres le samedi 6 mars 2021;** Rendez-vous à 07h 30 chez Xavier BOUVARD à Meslay le Vidame.



*Pas besoin d'être chasseur, il suffit d'aimer admirer la nature et marcher ; et vous pourrez admirer faisans, lièvres, chevreuils et autres animaux !*

*À l'issue du comptage, la société de chasse aura le plaisir de vous offrir un pot de remerciement.*

## TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE :

La location de la salle est accordée aux résidents de la commune et aux habitants des autres communes. **L'utilisation de source musicale amplifiée est réglementée. Celle-ci n'est possible qu'en journée de 8h à 22 h.** Le paiement se fait uniquement par chèque et une attestation d'assurance responsabilité civile est nécessaire pour chaque location.

	Tarifs pour Habitants de la Commune	Tarifs pour Habitants Hors Commune
Apéritif	60 €	120 €
24 heures	120 €	180 €
48 heures	200 €	260 €

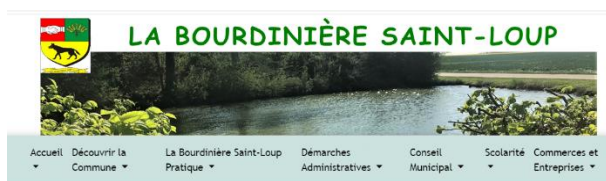
La caution s'élève à 536 € (460 € pour la salle + 76 € pour le ménage).

### Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le SPANC est un service public local chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ; et de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Notre Commune est rattachée au **SPANC de Chartres Métropole**, que vous pouvez joindre au **02.37.91.35.20** ou télécharger les documents y afférents à l'adresse suivante : <http://www.chartres-metropole.fr/responsable/eau-et-assainissement/assainissement-non-collectif/>

## QUELQUES NOUVEAUTÉS EN 2020



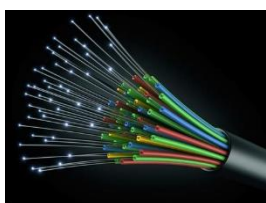
Le site Internet de la Commune : [www.labourdinierestloup.fr](http://www.labourdinierestloup.fr) a été ouvert en octobre. Il faut encore saisir l'adresse dans la barre d'adresse, le site étant trop récent pour

apparaître dans les moteurs de recherches. Vos avis sont les bienvenus pour l'améliorer et l'enrichir !



La **boîte à livres** a été installée en début d'année, et elle est déjà appréciée !

N'hésitez pas à venir y déposer ou emprunter un livre.



La **fibre** devrait arriver sur la Commune en milieu d'année 2021, le déploiement du réseau est en cours. Vous pouvez consulter la carte de couverture fibre sur : [www.cartefibre.arcep.fr](http://www.cartefibre.arcep.fr)

Pour toute interrogation, contactez la Mairie ou la CM'IN au 02.34.40.10.00 ou [contact@cmin.fr](mailto:contact@cmin.fr)



Récemment sorties de terre, elles ont déjà beaucoup fait parler d'elles ! Il s'agit de **deux éoliennes**, érigées en sortie de La Bourdinière, dans le cadre d'un projet de 2007, qui a été bloqué administrativement durant plusieurs années, avant d'être validé par la Préfecture.

Retour en images sur leur montage :



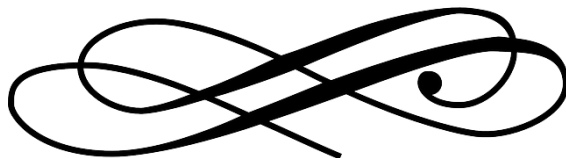




CHARTRES  
MÉTROPOLE

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a voté pour (65 pour, 29 contre (dont la Commune de La Bourdinière Saint-Loup), et 11 abstentions) l'instauration d'une **fiscalité additionnelle**. Cette taxe supplémentaire, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, apparaîtra sur la Taxe Foncier Bâti, à un taux de 7.5% fixe jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les détails relatifs à cette nouvelle taxe seront détaillés dans le prochain « Votre Agglo ».



## DÉMARCHES EN LIGNES

De plus en plus d'organismes proposent des services en ligne.

- ▣ Vous pouvez notamment consulter le site : [www.servicepublic.gouv.fr](http://www.servicepublic.gouv.fr) pour obtenir de nombreux renseignements (dossiers d'urbanismes, élections, vie de famille, citoyenneté, ...)
- ▣ Pour trouver la liste des assistantes maternelles d'Eure-et-Loir, rendez-vous sur : [www.assmat28.eurelien.fr](http://www.assmat28.eurelien.fr)
- ▣ Vous pouvez compléter votre « pré-demande » de carte nationale d'identité en vous rendant sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- ▣ Vous trouverez sur la page suivante toutes les démarches en ligne proposées dans le Département de l'Eure-et-Loir.



*N. B. : L'existence de ces services ne vous empêche pas de venir vous renseigner en Mairie, où nous avons toujours plaisir à vous accueillir !*

## Les démarches en ligne accessibles depuis votre domicile

[www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES!**  
*à portée de clic!*



### Amende



**Paiement des amendes en ligne**  
<https://www.amendes.gouv.fr/portail/index.jsp>

### Carte électorale



**S'inscrire sur les listes électorales**  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### Certificat d'immatriculation



**Éditer un certificat de situation pour un véhicule (non gage)**  
[https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-uj/do/accueil\\_certificat](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-uj/do/accueil_certificat)



**J'effectue le changement d'adresse sur mon certificat d'immatriculation (carte grise)**  
<https://ants.gouv.fr>



**Je déclare la vente de mon véhicule (déclaration de cession)**  
<https://ants.gouv.fr/>



**Connaître le coût d'un certificat d'immatriculation (carte grise)**  
[https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-uj/do/simtax\\_accueil](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-uj/do/simtax_accueil)



**J'ai acheté un véhicule d'occasion, je fais la demande du certificat d'immatriculation (carte grise) de mon véhicule (changement de titulaire)**  
<https://ants.gouv.fr/>  
Vous devez vous identifier avec FranceConnect (voir procédure au verso)



**Duplicata d'un certificat d'immatriculation suite à son vol, sa perte ou sa détérioration (carte grise)**  
<https://ants.gouv.fr>

### Dépôt de plainte



**Déposer une pré-plainte en ligne**  
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

### Passport - Carte d'identité



**Demander un extrait acte de naissance**  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>  
(certaines communes ne proposent pas ce téléservice)



**Achat de timbres fiscaux électroniques**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>



**Faire une pré-demande de Passeport**  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>



**Faire une pré-demande de Carte nationale d'identité**  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>



**Savoir où en est la production de mon Passeport ou de ma Carte nationale d'identité**  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport-CNI#help-num-bermis>



**Connaître les villes adhérentes à la dématérialisation des actes de naissance**  
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>  
(Si votre ville de naissance adhère à ce service, la fourniture d'un acte de naissance dans le cadre de votre demande de passeport n'est plus nécessaire. La vérification de votre état civil s'effectuera de façon dématérialisée.)

### Permis de conduire



**Effectuer ma demande de permis de conduire en ligne**  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>



**Savoir où en est la production de mon permis de conduire**  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>



**Consulter le solde des points du permis de conduire**  
<https://tele7.interieur.gouv.fr/tb/>



**Connaître le résultat de l'examen du permis de conduire**  
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/bermis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>







*Merci à IOM, dessinateur et illustrateur du « Votre Agglo » notamment, pour cette superbe représentation du lavoir de Saint-Loup.*